

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201207-006****du 07 décembre 2020****n°006****page 1/4****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice :

PRESENTS (24) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINED, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

POUVOIRS (1) : M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (1) : Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Henri COLIN

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON**OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

1) Afin de mener à bien la définition d'un programme d'entretien des voiries communales des collectivités de Grand Châtellerault et le suivi opérationnel, et conformément aux dispositions de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé de créer un poste non permanent de technicien/nne de voirie, à temps complet, pour une durée de 3 ans. Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, le projet ne peut être réalisé.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse si le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. La rémunération sera calculée par rapport au grade de technicien.

Au sein de la Direction générale adjointe Infrastructures et superstructures et sous l'autorité du responsable du service Bureau d'études, il/elle aura pour missions de :

- Définir les techniques de réparation et/ou de renforcement des chaussées à mettre en œuvre ainsi que le protocole de contrôle d'exécution ;
- Concevoir et mettre à jour une base de ratios pour l'évaluation des travaux de voirie ;
- Réaliser des plans VRD nécessaires aux projets à l'aide de logiciels DAO (Microstation) ;
- Programmer, chiffrer les travaux d'entretien et/ou de modernisation à effectuer ;
- Formaliser l'ensemble des pièces techniques des dossiers de consultation des entreprises, dans le respect des programmes établis par la maîtrise d'ouvrage ;
- Participer à l'analyse des offres ;
- Préparer les chantiers et plannings de réalisation, en liaison avec les gestionnaires de réseaux et intervenants sur le domaine public ;
- Contrôler la bonne exécution des travaux, le respect des délais et l'application des règles de sécurité ;
- Suivre les dépenses et déclencher le règlement des travaux après établissement des métrés contradictoires.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201207-006****du 07 décembre 2020****n°006****page 2/4**

Les candidats/tes devront justifier :

- *d'une formation de niveau BAC+2 ou d'une expérience d'au moins 3 ans en travaux publics ou génie civil,*
- *de bonnes connaissances dans les domaines des structures routières et des marchés publics,*
- *d'une aisance avec les logiciels de DAO/CAO et autres outils numériques,*
- *d'une capacité à être imaginatif, force de proposition, organisé, autonome et à s'intégrer dans un collectif de travail.*

2) En raison des difficultés de recrutement d'un/e conseiller/ère énergie en charge de la plateforme de rénovation énergétique ayant le statut de fonctionnaire et correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé que ce poste soit occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade de technicien.

Au sein de la Direction générale adjointe des services fonctionnels et sous l'autorité du responsable du service Développement durable, il/elle aura pour missions :

L'accompagnement des particuliers :

- *Assurer la réception, collecte, traitement des demandes des particuliers et syndicats de copropriétés ;*
- *Accompagner les particuliers et les syndicats de copropriétés sur les premières étapes du parcours de rénovation (information, conseil personnalisé)*
- *Réaliser un diagnostic simplifié de logement et rédiger un rapport (logiciel de diagnostic) ;*
- *Accompagner la constitution des dossiers de demande d'aides financières et assurer le suivi administratif des dispositifs de la collectivité ;*
- *Analyser les devis fournis par les entreprises ;*
- *Animer des ateliers et informer sur les dispositifs existants (y compris à destination des entreprises) ;*
- *Participer à la définition d'opérations groupées ;*
- *Travailler en transversalité avec les services des deux collectivités et l'ensemble des partenaires publics et privés.*

La relation avec les professionnels :

- *Assurer un conseil dans la relation avec les professionnels ;*
- *Accompagner les professionnels (informations, ateliers de formation) ;*
- *Participer au déploiement de la démarche DOREMI;*

La participation au réseau des conseillers FAIRE :

- *Participer aux réunions régionales et nationales organisées par l'ADEME ;*
- *Développer ; animer et participer au réseau.*

Le suivi de l'AMI (Nouvelle- Aquitaine) déploiement des plateformes de la rénovation énergétique :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201207-006****du 07 décembre 2020****n°006****page 3/4**

- *Améliorer le processus d'accompagnement à la rénovation énergétique ;*
- *Élaborer des outils et évaluer les dispositifs d'accompagnement (par la production d'indicateurs, rapports, données pour l'élaboration du rapport d'activités)*

Les candidats/tes devront justifier :

- *d'une formation en génie thermique et énergétique de niveau BAC+2,*
- *d'une maîtrise des techniques du bâtiment en matière de réglementation thermique et des dispositifs d'aide à la rénovation,*
- *d'une capacité à déceler, analyser les désordres thermiques des bâtiments, des installations techniques, à qualifier le niveau de performance énergétique et de prescrire les mesures et travaux adaptés à mettre en œuvre pour optimiser les consommations et dépenses énergétiques,*
- *d'une capacité à l'autonomie, la pédagogie, la communication et au travail en transversalité*
- *d'un potentiel pour assurer des missions d'encadrement*

3) Suite à une mobilité interne au sein du service Bureau d'études et afin d'assurer la continuité de service, il est proposé de créer un poste de géomètre topographe dans le grade d'agent de maîtrise, à temps complet.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°1 du 2 novembre 2020 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

CONSIDERANT le tableau des emplois ci-annexé,

Le bureau communautaire, ayant délibéré :

- décide de créer les postes suivants,
- décide d'adopter le tableau des emplois ci-annexé,
- autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

1) 1 poste non permanent dans le grade de technicien à temps complet,

2) 1 poste dans le grade de technicien, à temps complet,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20201207-006

du 07 décembre 2020

n°006

page 4/4

3) 1 poste dans le grade d'agent de maîtrise, à temps complet.

Vote : Adopté à l'unanimité